

Flux libre échangeur Heudebouville

Depuis cet été, il est possible d'utiliser le nouvel échangeur de la commune.

Plusieurs solutions de paiement du péage en flux libre vous sont proposées :

1) l'abonnement au télépéage : votre badge est détecté à chaque passage sous un portique (à condition d'être bien fixé sur votre pare-brise) et les montants de vos péages sont prélevés automatiquement chaque mois

2) le paiement en ligne sur sanef.com après chaque trajet dans les 72 heures suivant votre passage ou de manière automatique après avoir créé votre compte client dans lequel vous aurez enregistré votre plaque d'immatriculation et votre carte bancaire.

3) dans l'un des points de vente du réseau agréé Nirio (bar tabac, maison de la presse, etc.), dans les

72 heures suivant votre trajet. Bientôt, le St-Valéry à Heudebouville sera opérationnel pour effectuer cette démarche.

Pour éviter les oublis de paiement et la majoration de 90 € appliquée au-delà des 72 heures après votre trajet, vous pourrez vous inscrire au service de notifications « péage à payer ».

Pour l'activer gratuitement, il faudra créer votre compte client Sanef et accéder dans la rubrique « Mes véhicules ».

Une notification vous sera adressée par courriel pour vous rappeler de régler vos passages avant l'expiration du délai de paiement.

Tarifs consultables sur le site : <https://www.autoroutes.sanef.com/fr/mon-voyage/peage-de-heudebouville>

Les infos de la rentrée

de la commune d'Heudebouville

SEPTEMBRE 2024

Rentrée à l'école « Les Côteaux Fleuris »

Le lundi 2 septembre au matin, Mme Carré, directrice de l'école entouré du personnel éducatif, M. Hubert Zoutu, maire et la municipalité ont accueilli les parents mais surtout les enfants scolarisés.

M. le Maire a souhaité une bonne année scolaire pour l'ensemble des enfants mais aussi rappelé les règles

concernant la sécurité aux abords de l'établissement scolaire, les stationnements intempestifs et l'attitude irresponsable des fumeurs (une collecte faite par les enfants en juin dernier a démontré le jet de mégots aux abords de notre école).

L'effectif de notre école est de 106 enfants.

Le S'Cool bus : un moyen de transport apprécié

Depuis plusieurs mois, le S'cool bus est en service sur notre commune. C'est un vélo à assistance électrique permettant un ramassage gratuit innovant, ludique, sportif et écologique pour les enfants du CP au CM2.

Comment ça marche ?

LE MATIN : votre enfant est prêt avec son casque et son gilet à l'heure prévue de prise en charge.

Le S'Cool bus arrive devant chez vous et prend en charge votre enfant.

Le S'Cool bus dépose les enfants à l'entrée de l'école.

L'APRES-MIDI : à la sortie de l'école, le conducteur prend en charge les enfants et les aide à revêtir leur casque et chasuble.

Le S'Cool bus dépose votre enfant devant votre domicile.

Pour retrouver toutes les infos et s'inscrire :

<https://www.semo-mobilite.fr/services/scool-bus/>



INFOS PRATIQUE MAIRIE :

Adresse de la mairie : Place Paul Vaur, 27400 Heudebouville.

Contactez la mairie : 02 32 40 17 50

email : mairie@heudebouville.com

Retrouvez l'actualité sur le site : heudebouville.fr

mais aussi sur le [facebook](https://www.facebook.com/communeheudebouville) de la commune.



Et n'oubliez pas de télécharger gratuitement l'application panneau pocket qui permet d'avoir en direct des infos ou alertes.



France services **pimms médiation** SEINE-EURE **afaq** MÉDIATION SOCIALE
VOUS RELIER AUX SERVICES ESSENTIELS
AFNOR CERTIFICATION

Permanence sur votre commune
Pimms Médiation Seine-Eure
Antenne de proximité France Services

Service gratuit et confidentiel, accessible à tous
Plus d'infos au 02.32.25.12.25 ou seine-eure@pimmsmediation.fr

Heudebouville
TOUS LES VENDREDIS
Annexe Mairie

ACCUEIL SANS RDV
8h45 à 12h15

Accompagnement administratif et numérique
Accès aux droits
Médiation sociale (opérateurs publics ou privés)
Point Relais Particulier Emploi
Formation numérique

seine-eure agglo france services VEOLIA tramdev edf enedis LA POSTE ENGIE Repem

Un abri pour la garderie



Les élus ont constaté en 2023 qu'il n'y a pas d'ombre dans la cour de la garderie.

Pour permettre aux enfants d'être à l'air libre abrité du soleil ou de la pluie, un carport a été installé été 2024.



Carte d'identité et passeport

Depuis le début de l'année civile, il est possible d'obtenir votre carte d'identité ou passeport dans les locaux de la mairie.

Une carte d'identité est valable 15 ans pour une personne majeure et 10 ans pour un enfant mineur. Un passeport est valable 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour un enfant mineur.

Attention : vous devez impérativement avoir effectué la saisie de votre pré-demande sur le site ANTS pour prendre rendez-vous en suivant ce lien :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarche-en-ligne>.

Il est inutile d'appeler la mairie qui ne prendra pas de rendez-vous par téléphone.

Si vous avez besoin d'aide pour cette démarche, une permanence hebdomadaire du PIMMS (Point d'information et de Médiation) se tient le vendredi matin de 8 h 45 à 12 h 15, salle des associations (face à la mairie).



Le bureau de l'agence postale

Dans l'enceinte de la mairie est installé le bureau de l'agence postale. Ce service de proximité propose des services postaux et financiers dits « de dépannage ».

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
Levée du courrier à 15 h 30.

Lorsque l'agence postale communale est fermée pendant les congés du personnel, les instances, lettres recommandées et colis sont à retirer au bureau de

poste de Louviers (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h).

Pour tout incident relatif à l'envoi, la réception, la distribution d'un courrier ou d'un colis, merci d'appeler le 3631.



Dates à retenir

- Réunion publique concernant le ramassage des déchets : **2 octobre 2024**, salle des fêtes.
- Accueil des nouveaux habitants : **5 octobre 2024**, salle des Associations.
- Remise aux diplômés : **5 octobre 2024**, salle des Associations.
- Réunion publique Axa assurance (mutuelle) : **22 octobre 2024**, salle des fêtes.
- Commémoration de l'armistice (1918) : **11 novembre 2024**.
- Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie : **5 décembre 2024**.
- Repas des anciens : **7 décembre 2024**, salle des fêtes.
- Arbre de Noël et colis des anciens : **14 décembre 2024**, salle des fêtes.
- Vœux du Maire : **11 janvier 2025**, salle des fêtes.

Ordures ménagères

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2024 :

LES ORDURES MENAGERES + TRI : VENDREDI des semaines paires,

LES DECHETS VEGETAUX : tous les VENDREDIS de la semaine 11 à la semaine 48.

Pour la collecte des encombrants, les usagers peuvent appeler au 02.32.50.85.64 ou faire une demande sur le site internet <https://www.agglo-seine-eure.fr/trions-reduisons-dechets/encombrants/formulaire-demande-rendez-vous-collecter-encombrants/>

(Arrêté communal du 06/07/2020 consultable sur le site de la commune)

Il est indispensable notamment pour ne pas encombrer la voie publique de rentrer vos poubelles une fois celles-ci collectées.



Bruits de voisinage :

Arrêté de M. le Préfet

Depuis le 20 août 2024, un nouvel arrêté préfectoral a été proclamé. Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



BRUITS de voisinage

**Tous responsables
Tous concernés**

Entretien devant chez soi et trottoir

Entretien régulier :



La première obligation concerne le nettoyage régulier de l'espace devant chez soi.

Cela implique de retirer les déchets, les feuilles mortes, la neige, la glace ou tout autre élément pouvant constituer un danger ou un obstacle pour les passants.

Il appartient donc à chacun de nous de désherber et de tondre régulièrement les espaces entre les clôtures et la voie publique.

(Arrêté communal du 06/07/2020 consultable sur le site de la commune)

Entretien des végétaux :



L'entretien de votre végétation extérieure est essentiel. Vous devez régulièrement tailler les branches qui dépassent sur le trottoir, élaguer les arbres pour éviter toute perturbation des lignes électriques ou autres infrastructures.

Même si les trottoirs relèvent du domaine public, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usager qui en a la responsabilité et doit en assurer l'entretien en toute saison.

Travaux sur la RD 135

Depuis début juillet, la RD 135 est fermée entre Venables et Heudebouville. La réfection de la chaussée devenait indispensable sur une route où entre 3000 et 5000 véhicules sont comptabilisés chaque jour.



Le carrefour à l'entrée du village va connaître une modification pour faire ralentir les véhicules.

A cause des intempéries, il est possible que les travaux se poursuivent jusqu'à la mi-octobre.

Pour limiter les coûts économiques et environnementaux, les matériaux de l'ancienne route sont réutilisés pour constituer la base de la nouvelle chaussée. Environ 40% des matériaux sont recyclés. Cela évite les déplacements liés à l'évacuation des déchets et ceux qui correspondent à l'apport de matière.

Le coût des travaux s'élève à deux millions d'euros, entièrement financés par le Département.

